

SOMMAIRE

EDITORIAL

La concertation au-delà des mots, la pratique!

Page 1

QUOI DE NEUF?

Conventionnement
du patrimoine
des bailleurs dépendant
de la Ville de Paris

Pages 2-3

Premier résultat dans
une action de groupe:
une victoire pour le
SLC-CSF!

Page 4

Action de groupe: la
Presse parle de nous!

Page 5

Travaux de
réhabilitation «Plan
Climat» à la RIVP

Page 6

Elections des
représentants
des locataires 2014
Une large victoire
pour le SLC-CSF!

Page 7

L'ÉCHO DES
ASSOCIATIONS
Paris Habitat accueille
80 000 "nouveaux
locataires"

Page 8

EDITORIAL

La concertation au-delà des mots, la pratique!

La Ville de Paris et les bailleurs sociaux ne cessent désormais d'invoquer la nécessaire «concertation avec les associations de locataires», la priorité à l'amélioration de «la qualité de service» rendu aux locataires ou la recherche «d'une plus grande écoute des locataires».

Si l'on peut se féliciter que nos interlocuteurs aient désormais intégré ce vocabulaire et surtout ces objectifs, encore faudrait-il que cela ne reste pas de vains mots et que cela se concrétise dans le quotidien des locataires et de leurs organisations.

Or, nos interlocuteurs confondent trop souvent information et concertation! Certes l'information des associations de locataires est un préalable nécessaire à la concertation, mais la démarche ne saurait s'arrêter là. La concertation doit conduire à présenter en amont les projets pour que ceux-ci puissent ensuite être discutés puis amendés par les locataires et leurs associations afin de répondre à leurs attentes.

Les difficultés constatées par exemple à la RIVP sur les projets de réhabilitations des immeubles ILM «déjà ficelés d'avance» et présentés comme «à prendre ou à laisser...» illustrent bien tout le chemin qui reste à parcourir dans le domaine de la concertation avec cet organisme de la Ville de Paris!

Dans le même ordre d'idée, l'action de groupe contre Paris Habitat que nous avons été obligés de mener devant les tribunaux, aurait probablement pu être évitée si ce bailleur n'avait pas refusé initialement toute discussion sur le sujet. Sans l'action en justice introduite avec le SLC-CSF et le relais de la presse, Paris Habitat aurait continué à récupérer abusivement, tous les ans, un million d'euros de charges en matière de télésurveillance.

On peut néanmoins se féliciter que la Ville et Paris Habitat aient *in fine* négocié un accord plutôt que de se lancer dans un conflit long et coûteux. La loi «Hamon» qui introduit l'action de groupe devrait donc à l'avenir dans le domaine du logement contribuer à inciter les bailleurs à plus de concertation!

Par delà cette issue positive, le SLC-CSF reste mobilisé pour qu'au-delà des mots, la concertation devienne une pratique réelle à tous les niveaux, que ce soit avec les locataires, les associations ou plus généralement avec notre organisation.

► **Il reste bien du chemin à faire, mais votre soutien confirmé lors des dernières élections des représentants des locataires est plus que jamais une incitation à poursuivre notre action.**